

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
de Lille**Objet :**Référence :
2023 / 4 / 4TARIF SORTIE
A LE MESNIL SUR
OGER
LE 23 JUIN 2023DATE DE CONVOCATION
24 Mai 2023DATE D'AFFICHAGE
24 Mai 2023EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 14

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS****du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG**

L'an deux mil Vingt Trois, le Trente et Un Mai à 19 heures 00 minute,
le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE,
Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance,
laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à
la loi.

Présents : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY
Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER
Pascaline, DUBOIS Laurent, HERBAUT Pierrette, RECLOUX Hélène, SCELLIER
Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard

Absents excusés :

M. CRINCKET Claude donne pouvoir de vote à Mme HERBAUT Pierrette
Mme DESROUSSEAU Patricia donne pouvoir de vote à Mme BULTEY
Dominique
Mme DYRDA Aurélie donne pouvoir de vote à M. DUBOIS Laurent
M. GHESTEM Charles-Edouard donne pouvoir de vote à Mme SCELLIER
Fabienne
M. LLANES David donne pouvoir de vote à M. BARBE Eric
Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène
Mme MELI Odette donne pouvoir de vote à M. BUISSE Jean-Louis
M. REVEILLON Eric donne pouvoir de vote à M. DECALONNE Jean-Louis
Mme WAUCQUIER Isabelle donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal

Absent :

A été nommé secrétaire : M. DELBROUCQ Damien

L'Assemblée est informée qu'une sortie à Le Mesnil-sur-Oger (Marne) est
organisée le 23 Juin 2023. Durant cette sortie, une visite du musée ainsi qu'un
repas au restaurant du "Château de Villers-aux-Bois" sont prévus.

Il convient de déterminer le montant de la participation de la façon suivante :

- transport + visite + repas : 87 euros par personne

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, la proposition est adoptée à
l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pascal ZOUTEParaphe *pt*